

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

**Liste des délibérations examinées
Article L.2121-25 modifié du Code général des territoriales**

Affichage le 25/03/2026

Mis en ligne 25/03/2026

L'an deux mille vingt-six à vingt heures, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué par Hervé LE FLOC'H, maire sortant, s'est réuni à la Mairie en séance publique, pour l'installation du conseil municipal.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, DRÉVILLON Hervé, LE GUILLOU Jean-Philippe, GOACOLOU Gilbert, MÉLIARENNE Hervé, ANDRÉ Christiane, LE BRIS Philippe, LE BAIL Erwann, DUFLEIT Gaëlle, MALIGE Sabrina, MICHEL Ellen, HÉRY Charlène, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, VATAN Eric, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith.

Absents : néant

Procuration(s) : néant

Styren PICARDA a été désignée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le doyen d'âge Hervé DREVILLON a présidé la séance pour procéder à l'élection du maire au scrutin secret. Le dépouillement effectué, le doyen d'âge a proclamé Mme FRITZ Bérangère maire de la commune de Gourin, qui a alors pris la présidence de la séance.

Installation du conseil municipal

DÉLIBÉRATIONS DU 20 MARS 2026

DÉLIBÉRATION EXAMINÉE	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
Délibération N°2026/20/03/01	Election du maire	22 voix POUR, 5 bulletins blancs
Délibération N°2026/20/03/02	Détermination du nombre des adjoints au Maire, le nombre maximum d'adjoints pour la commune de GOURIN ne pouvant excéder 8 postes	Approuvée à l'UNANIMITÉ
Délibération N°2026/20/03/03	Election des Adjoints au Maire	22 voix POUR, 5 bulletins blancs
Délibération N°2026/20/03/04	Lecture de la charte de l'élu local	Pas de vote



COMMUNE DE GOURIN

Le 20 mars 2026,

La Maire,

Bérangère FRITZ.



Le 20 mars 2026,

La secrétaire de séance,

Styren PICARDA.